

ENVIRONNEMENT

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN SEINE-ET-MARNE

Le Département s'investit dans la transition énergétique. Il accompagne et soutient les communes et intercommunalités dans l'évolution de leurs pratiques. L'objectif : agir au quotidien pour limiter les effets négatifs du changement climatique.

La situation climatologique en Seine-et-Marne

Le climat pourrait se réchauffer de +1,1 à 6,4°C dans le monde d'ici la fin du XXI^e siècle et en moyenne de +3,5 à 4°C dans notre département. L'enregistrement des données climatiques par Météo France sur la seconde moitié du XX^e siècle montre, pour la Seine-et-Marne, une augmentation globale des moyennes annuelles des températures minimales et maximales.

À l'horizon 2050, les simulations donnent les résultats suivants pour le département :

- augmentation été comme hiver des températures : jusqu'à +3°C pour les températures minimales moyennes,
- diminution des précipitations cumulées, avec un contraste été/hiver plus marqué : de 100 à 200 mm sur l'ensemble du Département,
- baisse des réserves en eau du sol : hausse de 25 jours de sécheresse par an entre le début et la fin du XXI^e siècle contre 5 jours en moyenne par an actuellement,
- augmentation de la fréquence, de la durée et de l'intensité des chaleurs estivales : 70 à 110 journées par an (sup à 25°C) contre 42 en moyenne par an actuellement.

Les plans climat air énergie territoriaux

Pour limiter les effets du changement climatique et atteindre les objectifs nationaux, européens et internationaux, la production de gaz à effet de serre doit être réduite. En France, par exemple, pour limiter la hausse globale des températures à 2°C, il faut diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte a introduit Le Plan climat air énergie territorial (PCAET). Un PCAET est un projet territorial de développement durable qui incombe à chaque établissements public de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20000 habitants. Les EPCI seine-et-marnais ont rédigé leur plan, avec l'aide du Département en l'orientant autour de des 3 leviers suivants :

- améliorer l'efficacité énergétique des équipements et des bâtiments à travers des conceptions innovantes,
- soutenir la rénovation énergétique des logements et du patrimoine public existants,
- développer les filières d'énergies renouvelables.

La charte CapMéthà 77

Aujourd'hui, la Seine-et-Marne accueille 32 méthaniseurs sur son territoire. La méthanisation représente un potentiel énergétique significatif pour la Seine-et-Marne. C'est la porte d'entrée la plus sûre dans le processus de transition énergétique. Le Département et ses partenaires ont donc défini un schéma global de développement de la méthanisation en Seine-et-Marne. Il répond à des ambitions fortes :

- 75% d'autonomie en biogaz à usage domestique à l'horizon 2030,
- le déploiement progressif d'une centaine de sites de méthanisation sur l'ensemble du territoire,
- la mise en œuvre d'une dynamique nécessaire au développement des mobilités décarbonées.

Aux côtés du Département, de nombreux acteurs se sont ainsi engagés en signant la charte CapMéthà77 en juin 2020. L'enjeu est de soutenir le développement de la filière méthanisation en Seine-et-Marne, respectueuse de l'environnement et du cadre de vie des habitants.

PUBLICATIONS



DÉPLIANTS

La méthanisation en Seine-et-Marne

Ce dépliant est une synthèse de la politique départementale de la Seine-et-Marne en matière de développement de la filière méthanisation. Projet, objectifs, chiffres clés... L'essentiel du projet CapMéthà77 est rassemblé sur seulement deux pages.



TÉLÉCHARGEMENT



PDF - 1.09
MO

Les plateformes territoriales de rénovation énergétique

Le Département est engagé dans la mise en place de plateformes territoriales de rénovation énergétique (PTRE). Ces guichets uniques ont pour mission d'apporter un soutien technique et financier aux Seine-et-Marnais désireux de se lancer dans la rénovation énergétique de leur habitat.

Ces guichets uniques sont déployés par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et se substituent aux anciens espaces info énergie. Ils proposent une offre complète et graduée de services aux Seine-et-Marnais, comprenant :

- des informations et conseils relatifs aux travaux à conduire, avec des visites possibles sur site,
- une aide à la formulation de demandes de travaux et l'analyse des devis,
- une orientation au cas par cas vers les aides financières existantes,
- une aide à la recherche d'entreprises,
- une mise à disposition d'outils pour le suivi du chantier,
- un suivi post-travaux pour évaluer les gains en termes de consommation d'énergie.

Le bilan de l'émission des gaz à effet de serre

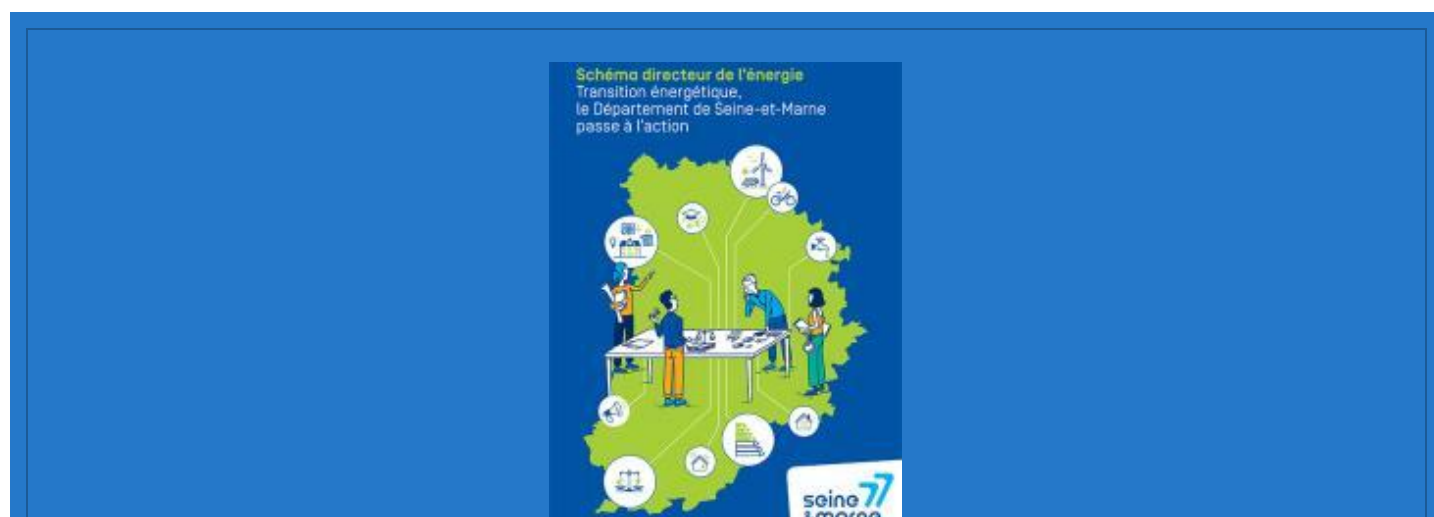
Un bilan d'émissions de gaz à effet de serre (GES) est une évaluation des émissions de GES d'une organisation sur une année d'activité. Elles sont réparties par postes d'émission dans le but d'identifier des leviers d'actions de réduction.

Ce dispositif a été introduit par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. Les Départements ont l'obligation de réaliser ce bilan, ainsi qu'une synthèse des actions envisagées et ce, tous les trois ans.

Pour en savoir plus, consulter les [Actions des entreprises et des collectivités pour le climat](#)

(<https://www.ecologie.gouv.fr/actions-des-entreprises-et-des-collectivites-climat>).

À LIRE



GUIDES

Schéma directeur de l'énergie

Le Schéma directeur de l'énergie (SDE) regroupe les actions qui permettront au Département d'atteindre les obligations du décret Tertiaire, également appelé Éco-énergie tertiaire (DEET). Ce schéma est la matrice de la politique départementale pour la transition énergétique du patrimoine bâti.

Retrouvez toutes les actions pour 2030, 2040 et 2050 dans ce guide en téléchargement ci-dessous.



TÉLÉCHARGEMENT



PDF - 1.63
MO

Liens utiles

- [Communauté départementale pour la transition énergétique Seine-et-Marne \(http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Developpement-durable/Politique-energetique/Transition-energetique/Communaute-Departementale-pour-la-Transition-Energetique-Seine-et-Marne-CDTE\)](http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Developpement-durable/Politique-energetique/Transition-energetique/Communaute-Departementale-pour-la-Transition-Energetique-Seine-et-Marne-CDTE)
- [Le bon choix thermique pour votre territoire \(http://enrchoix.idf.ademe.fr/\)](http://enrchoix.idf.ademe.fr/)
- [Réseau d'observation statistique de l'énergie & de l'émission des GES en IDF \(https://www.roseidf.org/\)](https://www.roseidf.org/)
- [Agence régionale énergie climat d'Île-de-France \(https://www.arec-idf.fr/\)](https://www.arec-idf.fr/)
- [Ministère de la transition écologique et solidaire \(https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/portail-du-systeme-dinformation-du-developpement-durable-et-lenvironnement\)](https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/portail-du-systeme-dinformation-du-developpement-durable-et-lenvironnement)
- [Seine-et-Marne environnement \(http://www.seine-et-marne-environnement.fr/\)](http://www.seine-et-marne-environnement.fr/)
- [Syndicat départementale des énergies de Seine-et-Marne \(http://www.sdesm.fr/\)](http://www.sdesm.fr/)

TÉLÉCHARGER



Présentation des plateformes territoriales de la rénovation énergétique PDF - 1.46 Mo
(/sites/default/files/media/downloads/plaquetteptre_final_web.pdf)

PUBLICATIONS



RAPPORT

Le rapport annuel de développement durable

Le rapport annuel de développement durable est produit chaque année par le Département. Il s'agit d'une obligation réglementaire pour rendre compte des actions du Département en faveur du développement durable, feuille de route pour les élus de la Seine-et-Marne.

Au-delà de l'état des lieux de l'année 2023, l'analyse conduite montre la contribution de toutes les politiques départementales aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030, cadre unique et partagé internationalement qui fixe le cap en matière de développement durable.

Pour plus d'informations, veuillez le consulter en téléchargement ci-dessous.



TÉLÉCHARGEMENT



PDF - 13.7
MO



Créé le: 26/06/2020

- Mis à jour le : 25/08/2020